

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 10 avril 2017, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

10752 et 10754, avenue Audoin

Permettre que l'escalier menant au deuxième étage soit visible de la voie publique et que le balcon situé côté nord soit à 1,27 m au lieu de 2 m de la ligne de terrain et le balcon situé côté sud soit à 1,17 m au lieu de 2 m de la ligne de terrain.

10700, avenue Cobourg

Permettre une marge avant principale de 2,5 m au lieu de 4,5 m.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, le 14 mars 2017

La secrétaire d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate